

18- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP.

Hina, le 18/02/2026

Le MAIRE,
(Autorité Contractante)

COPIE :

- MINMAP/YDE (ATCR) ;
- DDMINMAP/MM ;
- ARMP/EN ;
- PDT/CIPM
- CHRONO-ARCHIVES



Hamadou M. Moudou

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants

14.1 Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique
- c) Dossier incomplet 48h après l'ouverture des plis
- d) Absence de la catégorisation

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation des travaux similaires au cours des trois dernières années d'un montant de 30 000 000 FCFA ;
- d) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur quarante-neuf (51)**.

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

14.1.4: Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **26 critères** essentiels ci-dessous :

- Présentation sur **04 critères** ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur **09 critères** ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
- La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- Preuves d'acceptation des clauses du marché **04 critères**
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **05 critère**

15- Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Hina, dès publication du présent avis ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

12- Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *les plis non-conformes au mode de soumission ;*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 17/04/2026 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Hina.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

14- Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été

5- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6- Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget MINADER, Exercice 2026, pour un coût estimatif de : **Soixante Cinq Millions (65 000 000) Francs CFA TTC.**

7- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

8- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement de 1300 000 (un million trois cent mille) franc CFA délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréer par le MINFI et le récépissé de consignation de la CDEC.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres *peut être obtenu au Service technique de la Mairie de HINA.*

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>**, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Délégation Départementale des Marchés publics du Mayo-Tsanaga ou à la Commune de Hina dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Hina d'une somme non remboursable de : **Soixante-cinq mille (65 000) francs cfa** au titre des frais d'achat du dossier. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

11- Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées et **une version électronique sur clé USB** comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Hina, au plus tard le **17/03/2026** à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° _____/AONO/PR/M/C-HINA/CIPM-TR/ROUTE/2026

DU 18/02/2026 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE D'UNE PISTE AGRICOLE : MOULDAR-WANAROU, DANS LA COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° 007 /AONO/PR/M/C-HINA/CIPM-TR/ROUTE/2026
DU 18/02/2026 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE D'UNE PISTE AGRICOLE : MOULDAR-
WANAROU, DANS LE CADRE D'ENTRETIEN DES ROUTES DE LA COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT
DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

1 – Objet :

Le Maire de la Commune de HINA, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'ouverture d'une piste agricole: **MOULDAR-WANAROU** .

2-Consistance des travaux

Les travaux consisteront à réhabiliter de la section de route concernée et les interventions devront se faire en deux étapes :

- 1^{ère} étape : le traitement des points critiques (y compris les travaux d'ouvrages d'art) ;
- 2^{ème} étape : le raccordement de l'ouvrage en matériaux provenant d'emprunt.

Il s'agira d'une combinaison des méthodes de Haute Intensité d'Equipements HIEQ et de Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO). Il s'agit d'utiliser de préférence la Main d'Œuvre locale riveraine de ladite route afin d'assurer le maximum de retombées économiques du projet au profit de ces populations.

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Remblai en "graveleux latéritiques" provenant d'emprunt ;
- Mise en forme de la plate-forme y compris création des fossés et exutoires ;
- Construction des fossés maçonnés ;
- Construction de dalots en béton armé y compris têtes ;
- Etc.

3- Coût prévisionnel

Le Coût prévisionnel pour l'exécution des travaux est de soixante -cinq millions (65 000 000) TTC par lot.

4- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Six (06) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.